



APPEL A FILMS

FILMS BELGES

Le festival de films documentaires En ville ! lance un appel à films pour la **Compétition Internationale** de sa prochaine édition. Elle aura lieu du 30 janvier au 5 février 2023, à Bruxelles.

Date limite de dépôt des films : 4 novembre 2022

Le festival En ville ! est un festival de films documentaires pour raconter nos territoires, leur imaginaire, celles et ceux qui les habitent et /ou les font vivre.

Il accueille des films d'auteurs et d'autrices dont la réflexion cinématographique nous déplace, et nous mobilise pour penser et questionner le monde, la société, les futurs. La 3ème édition du festival, composite et inclusive, mêlera compétitions de films, séances spéciales, rencontres, moments festifs et conviviaux, et prendra place en janvier 2023 à Bruxelles.

Toutes nos programmations passées sont disponibles sur le site de l'association www.leptitcine.be et du jeune festival www.festivalenville.be - un moyen simple d'en connaître davantage sur notre ligne éditoriale.

FORMULAIRE DE DEPOT

Pour soumettre votre film, veuillez suivre le lien ci-dessous et remplir le formulaire :

<https://framaforms.org/inscription-festival-de-cinema-en-ville-1616578588>

REGLEMENT

Conditions

- Les films soumis sont des films documentaires qui nous racontent nos territoires, celles et ceux qui les habitent et / ou les font vivre.
- L'appel est ouvert aux films belges, sans limitation de durée.
- Pour les films non francophones, des sous-titres en français sont disponibles. Idéalement, pour l'ensemble des films, des sous-titres néerlandophones sont également disponibles.
- Les films soumis à cet appel doivent avoir été finalisés après le **1er janvier 2022**

Modalités de participation

Toutes les informations sur les films soumis sont communiquées dans le formulaire prévu à cet effet (lien ci-dessus). Sans ces informations à fournir au moment de la soumission, le comité de programmation se réserve le droit de ne pas examiner la proposition.

Sélection

Un comité de programmation, menée par la directrice artistique du festival et composé de représentant.e.s du secteur du cinéma documentaire, arrêtera une sélection en lien avec l'esprit du festival.

Les résultats seront communiqués aux soumissionnaires au plus tard le 15 décembre 2022.

Invitation aux cinéastes

Les cinéastes sélectionné.e.s seront invité.e.s à prendre part au festival et y accompagner leurs films (frais pris en charge par le festival).

Prix

Les films sélectionnés sont montrés dans le cadre d'une compétition de films documentaires internationaux. Ils concourent pour plusieurs Prix remis par un jury indépendant, dont notamment le Grand Prix Agnès, de l'imaginaire égalitaire (5000€), ou celui doté par le réseau de l'AAAPA / Cinéma en ateliers dans le cadre de la Compétition nationale (1500€). Ces prix sont remis aux auteurs/autrices des films récompensés.

Droits

La personne qui inscrit le film garantit qu'elle détient toutes les autorisations nécessaires ainsi que les droits d'auteur, droits à l'image des personnes et des biens, droits d'exploitation et de diffusion.

Matériel de projection

Les DCP ou fichiers des films à projeter doivent être reçus par les équipes du festival au plus tard le mardi 15 janvier 2023.

Diffusion

La sélection des films inscrits pour la compétition internationale entraîne l'autorisation par les ayant-droits d'un maximum de 2 projections publiques dans le cadre du festival.

Promotion / Communication

Le matériel promotionnel (press kit, photos, extraits vidéos..) envoyé par les ayant-droits pourra être utilisé par le festival à des fins promotionnelles au service du film sur nos différents supports de communication. Vous vous engagez à nous le faire parvenir dès la sélection annoncée, et au plus tard le 15 décembre 2022.

Situation sanitaire

Notre priorité est de vous accueillir dans de bonnes conditions. Si la situation sanitaire ne le permet pas, le festival se réserve la possibilité de reporter, passer en ligne ou être

créatif sur les aménagements à mettre en place, toujours au service des films montrés. Les ayants-droits des films sélectionnés en seront informés au plus tôt et auront 48h pour accepter la configuration mise en place ou retirer leur(s) film(s) de la compétition. Passé ce délai, il sera acté que les ayant-droits acceptent notre proposition.

Date limite de dépôt des films

Au plus tôt le mieux, et au plus tard le **4 novembre 2022**

--

L'INSCRIPTION D'UN FILM SUR LA PLATEFORME DU FESTIVAL IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RÉSERVES ET LE RESPECT DES DISPOSITIONS ET TERMES DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

--

Information complémentaire

Pauline David / Mélina Pétrou

contact@festivalenville.be

+32 2 538 17 57

www.festivalenville.be